

REPUBLICQUE FRANCAISE

N° 17- 06

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 10 Mars 2017**

OBJET : Convention cadre RNF-PNM relative à l'organisation du Congrès des Réserves Naturelles de France en Martinique

Président **Monsieur Louis BOUTRIN, représenté par Madame Nadiège LITTRE**
Secrétaire de séance..... **Monsieur Lucien ADENET**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le 10 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30, à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 9 Décembre 2016
- Finances**
2. Débat sur les Orientations Budgétaires 2017
 3. Compte Administratif 2016
 4. Compte de Gestion 2016
 5. Affectation du résultat 2016
 6. Accord-cadre RNF/PNM pour le congrès des Réserves
 7. Avenant à la convention de gestion des Réserves
 8. Convention avec le Comité des Œuvres Sociales du PNM – Cadeaux de fin d'année 2016
- Ressources Humaines**
9. Transformation et création de postes
 10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Absents, excusés : 22

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, D. LOUIS-REGIS, L. ADENET, B. BIROTA & MMES M-F. TOUL, K. BERNABE, J. PETIT-DULYS
Communes : - Membres titulaires : Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. H. AVININ (Bellefontaine), M.T.MARECHAL (Case-Pilote), Mme S. SIMBA (Diamant), Mme N. LAGIER (Français), Mme N. LITTRE (Gros-Morne), Mme V. MATIME (Marigot), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme. J. DIALLO (St-Esprit), M. A. THEODOSE (Ste-Anne), M. W.LOUIS-SIDNEY (Ste-Luce), Mme P. SIMONIN (Ste-Marie), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

-Membres suppléants : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), représente M. J. FELICIE

Communautés de communes – Membres titulaires: MM. N. MONSTIN (CAP NORD), J. LERIGAB (CACEM).

Ont donné procuration :

CTM : M. G. COUTURIER à M. BIROTA – M. R. MARTINE à M. L. ADENET – Mme M. PLANTIN à M. LOUIS-REGIS

Communes : M. E. CHEMIN (Grand-Rivière) à Mme N. LITTRE (Gros-Morne)

Etaient absents (titulaires) :

CTM : Mmes M-L. LESDEMA, C. BAURAS & MM. F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, F. CATHERINE.

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme S. BOURGEOIS (Fds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K. SALIBERT (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (St-Joseph), M. G. CHAUVET (Schoelcher),

Excusés : MM. MARTHELY (Robert), M. J. ESPARTERO (St-Pierre),

Communautés de communes : M. J. PANCRATE (CAESM).

Assistaient à la réunion : M. G-A. MORAVIE, Trésorier du Syndicat Mixte du PNM
M. R. BRITHMER, DGS du PNM et ses collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu l'extrait de délibération n°17-02 en date du 10 mars 2017 portant sur le Débat des Orientations Budgétaires 2017

Considérant la réponse favorable par courrier en date du 18 juillet 2016, de l'association des Réserves Naturelles de France pour l'organisation du Congrès des RNF de 2017 en Martinique,

Considérant les enjeux économiques et la visibilité du Parc Naturel à l'échelle nationale, d'organiser le Congrès des RNF en Martinique, un projet de convention cadre RNF-PNM ayant pour objet de préciser les responsabilités et charges respectives de RNF et du PNM a été proposé,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, la validation du projet de convention cadre RNF-PNM pour l'organisation du Congrès 2017 des Réserves Naturelles de France en Martinique.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 mars 2017

Le Président, ✓

Louis BOUTRIN

